

Tant les autochtones que le gouvernement fédéral avaient de très bonnes raisons de vouloir poursuivre les négociations de traités en agissant de bonne foi entre les années 1870 et 1920. Ces raisons seront examinées dans cette section.

### **Avantages tirés des traités par le gouvernement fédéral**

Le gouvernement fédéral avait beaucoup d'avantages à tirer des Traités numérotés, et très peu à perdre :

- Ces traités permettaient d'obtenir l'accès à des terres qui seraient rentabilisées par l'industrie en étant utilisées, entre autres, pour l'agriculture, l'exploitation forestière et les ressources minières. Ces industries constituaient une source de revenus d'impôts pour le gouvernement.
- Les traités établiraient un terrain propice pour négocier une « paix » durable dans la région, déjà témoin d'une rébellion des Métis dans les environs de la Rivière-Rouge en 1869.
- Il en coûtait moins de « nourrir » ou de subvenir aux besoins des autochtones que de les combattre. Les Américains dépensaient 20 millions de dollars par année pour expulser de force les indigènes de leurs terres. Inversement, le gouvernement canadien a dépensé à peine plus de 700 000 \$ pour les autochtones à la fin des années 1800.
- Ils assuraient la colonisation de l'Ouest en créant, d'un océan à l'autre, une chaîne de peuples « civilisés », avec des convictions et des valeurs fermes. C'était important, car on craignait sérieusement, tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'expansionnisme américain ne s'étende au nord du 49<sup>e</sup> parallèle et ne vienne enlever ce territoire au gouvernement canadien.

### **Avantages tirés des traités par les autochtones**

Mais les traités comportaient aussi des avantages pour les autochtones :

- Les traités donnaient l'assurance qu'ils recevraient, chaque année, un revenu (ou une rente) du gouvernement – ainsi que des animaux de fermes et des outils qui leur permettraient peut-être d'échapper à la pauvreté et à la famine.

- Les traités leur donnaient accès à des « technologies » et à des compétences non-indigènes dont ils avaient grand besoin pour survivre dans une économie mondiale évoluant sans cesse.
- Ce qui est probablement plus important encore, on croyait que les traités empêcheraient les nations et les cultures autochtones de s'éteindre complètement en raison des déplacements des Européens, des maladies et de la quasi-disparition des troupeaux de bisons.

### **Quelques prix à payer par les autochtones**

Malgré ces avantages, les autochtones durent payer le prix :

- Ils allaient perdre beaucoup de leurs terres, ainsi que des droits culturels et d'autodétermination, car ils seraient obligés de suivre les règles établies par le gouvernement canadien. Sous ces traités, les autochtones seraient maintenant considérés comme des coloniaux.
- Avec l'abrogation du Traité de Niagara en 1836 et celle du Traité de Selkirk en 1868, plusieurs autochtones – et en particulier ceux ne s'étaient pas convertis au catholicisme – se sont demandé s'ils n'allaient pas signer des traités dénués de sens car, avec le temps, les clauses risquaient d'être modifiées au gré du gouvernement fédéral.

Pour plus d'information sur les traités autochtones, visitez :

- Le site du ministère des Affaires indiennes et du Nord.  
URL : [http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/hti/site/mainindex\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/hti/site/mainindex_f.html)
- L'Atlas du Canada.  
URL : <http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/historical/indiantreaties/historicaltreaties>
- L'Encyclopédie canadienne.  
URL : [http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE\\_Version=F](http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F)

### **Autres documents intéressants ou importants**

- *Indian treaties and surrenders, from 1680 to 1890, Volume I*  
URL : <http://www.canadiana.org/ECO/ItemRecord/91942>
- *Indian treaties and surrenders, from 1680 to 1890, Volume II*  
URL : <http://www.canadiana.org/ECO/ItemRecord/91943>